Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_06_131-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 04 décembre 2025

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 21 novembre 2025, soit six jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 4 décembre 2025 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN, Président.

Présents :
Sylvie AGAESSE, Thierry BEAUJOUAN, Patrick BERTIN, Laurence BIENNE, Marie-Claire BRAULT, Dominique DELAMARRE, Marcel DIVET, Joël GARCIA, Séverine GRIMAULT, Pascal GUERRO, Jean-Yves INIZAN, Jacques LARRAY, Evelyne LEFEUVRE, Yannick LEGOURD, Christian LEPRÊTRE, Jean-Marc MALDONADO, Michèle MOTEL, Thérèse PLANCHENAULT, Hugues RAFFEGEAU, Pierre-Yves REBOUX, Florence RIGAUD, Lucie SAEZ , Philippe SALAÜN, Joël SIELLER, Jean SZOT, Mickaël TANGUY, Nicolas TEXIER, Pascale THEZE, Jean-Claude TROCHET, Françoise UGUET.

Pouvoirs :
Valérie DUVAL donne pouvoir à Christian LEPRÊTRE
Maryline LAIR donne pouvoir à Nicolas TEXIER
Véronique LE DUC donne pouvoir à Dominique DELAMARRE
Xavier LEMEUNIER donne pouvoir à Marie-Claire BRAULT
Roger MORAZIN donne pouvoir à Michèle MOTEL
Norbert SAULNIER donne pouvoir à Sylvie AGAESSE

Absents excusés :
Emilie BERNARDIN-CORBES, Emilie BOUCHARD, Isabelle BRANTONNE, Moïse DJOKO-KOUAM, Madeleine GUILLONNET, Frédéric GUILLOUËT, Didier LE CHENECHAL, Jean-Philippe MEHU, José MERCIER, Marie-Thérèse MONVOISIN, Magali POISSON-VANNIER, Thierry PRESSARD, Christophe RICAUD, Aurélie SAULNIER, Hermine TOFFOLETTI, Christophe VERON.

Secrétaire de séance : Dominique DELAMARRE

Nombre de délégués : En exercice : 52 Présents : 30 Pouvoirs : 6 Absents excusés : 16	Délibération n°2025-06-131 Autorisation de dépenses en fonctionnement et en investissement avant vote du budget 2026

Il est rappelé que l'article L. 1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_06_131-DE

1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Budget principal :

N°_Opérati	Libellé_opération	BP 2025	1/4 crédits
14	EQUIPEMENT DE BUREAUX	15 400 €	3 850 €
15	EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	11 500 €	2 875 €
17	EQUIPEMENTS ET AGENCEMENTS DIVERS	67 000 €	16 750 €
20113	TRES HAUT DEBIT	686 000 €	171 500 €
20132	ZONES D'ACTIVITES	266 414 €	66 604 €
201410	PLH	150 000 €	37 500 €
20143	CHARTE GRAPHIQUE	3 000 €	750 €
20148	LOGISTIQUE - VEHICULES	25 000 €	6 250 €
20174	TRAVAUX BATIMENTS	589 600 €	147 400 €
20182	BASE NAUTIQUE	1 134 400 €	283 600 €
20184	VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE	5 000 €	1 250 €
20186	GARE DE GUIPRY-MESSAC	1 310 000 €	327 500 €
20192	PASS COMMERCE	100 000 €	25 000 €
20193	FONDS DE CONCOURS	1 135 000 €	283 750 €
20202	TVB	130 340 €	32 585 €
20203	MISE EN RESEAU DES BIBLIO	10 300 €	2 575 €
20211	20211 - JEUNES AGRICULTEURS	35 000 €	8 750 €
20231	BREIZH BOCAGE	180 000 €	45 000 €
20232	OPAH	672 000 €	168 000 €
20242	ETUDES ENR	451 600 €	112 900 €
20243	20243 - RISQUES	60 000 €	15 000 €
20251	20251- ACTIONS PCAET	112 000 €	28 000 €
		7 149 554 €	**1 787 389 €**

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_06_131-DE

Budget annexes :

Libellé_budget	N__Opération	BP 2025 Voté	1/4 Crédits
⊟ASSAINISSEMENT	10002	0 €	0 €
	101	285 227 €	71 307 €
	102	2 606 095 €	651 524 €
	103	180 917 €	45 229 €
	104	94 000 €	23 500 €
Total ASSAINISSEMENT		**3 166 239 €**	**791 560 €**
⊟CENTRE AQUATIQUE A GUICHEN	20188	976 404 €	244 101 €
	20242	23 596 €	5 899 €
Total CENTRE AQUATIQUE A GUICHEN		**1 000 000 €**	**250 000 €**
⊟CHANTIER COMMUNAUTAIRE	17	1 800 €	450 €
	201101	23 400 €	5 850 €
	201401	1 000 €	250 €
Total CHANTIER COMMUNAUTAIRE		**26 200 €**	**6 550 €**
⊟MUSICOLE	17	700 €	175 €
	20152	284 200 €	71 050 €
	20153	7 000 €	1 750 €
Total MUSICOLE		**291 900 €**	**72 975 €**
⊟PISCINE GUIPRY	20161	2 150 000 €	537 500 €
	20242	34 080 €	8 520 €
Total PISCINE GUIPRY		**2 184 080 €**	**546 020 €**
⊟TOURISME VHBC	15	3 415 €	854 €
	17	5 000 €	1 250 €
	20174	2 000 €	500 €
	202401	11 500 €	2 875 €
Total TOURISME VHBC		**21 915 €**	**5 479 €**

Avis de la Commission : favorable le 13 novembre 2025
Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président, dès le 1er janvier 2026 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, détaillés ci-dessus ;**

- **D'autoriser le Président à liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.**

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 12 décembre 2025.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Thierry BEAUJOUAN,